

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2019

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 53 + 1 Pouvoir
suppléants : 4

Secrétaire de séance : M. P. HERRMANN

Sous la présidence de : M. J. ADAM

PRESENTS : Mmes J. LEONHART, L. JOST-LIENHARD, M. A. JANUS, Mme R. ROTH, MM. P. MICHEL, M. RIEHL, A. MEISS, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, G. BERBACH - suppléant -, D. BASTIAN, Mme N. CARMAUX, MM. J. ADAM, D. OSTER, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme J. SCHNEPP, M. J.M. KRENER, Mme A. STUCKI, M. C. REIMANN, Mmes L.L. MOREY, E. BECK, MM. F. SCHEYDER, J.M. MATTER, P. DIETLER, Mme N. HOLDERITH-WEISS, MM. J.G. STOLLE, F. GERBER, D. MARMILLOT - suppléant -, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. SCHMITT, D. HOLZSCHERER, G. KLICKI, J.L. SCHEER, P. HERRMANN, F. MATZ - suppléant -, B. KRIEGER, E. JACKY - suppléant -, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Mme L. CLEISS, MM. R. KISTER, M. RUCH, R. HARRER, P. DHAINAUT, S. CUNRATH, C. KAMMERER.

EXCUSES : Mme D. HAMM, MM. D. ETTER, D. FOLLENIUS - Pouvoir à M. J. ADAM -, A. DANNER, J.L. RINIE.

Délibération n°2.10 : Acceptation d'un fonds de concours de la Commune de Neuwiller-lès-Saverne pour les investissements réalisés en 2017 en matière d'éclairage public

VU l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les investissements mentionnés ci-dessous réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public en 2017 dans la commune de Neuwiller-lès-Saverne,

VU la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27/05/09,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* **d'ACCEPTER** de la Commune de Neuwiller-lès-Saverne un fonds de concours d'un montant de **586,05 €** pour les investissements que la Communauté de Communes y a réalisés en 2017 en matière d'éclairage public

* **de PRECISER** que le plan de financement de ces investissements, uniquement suite à sinistres, est le suivant :

○ Dépenses H.T. : mât n°260 rue du Wittholz		
▪ Luminaire n°23 rue du Maréchal Clarke :	1 601,40 €	
▪ Mât n°46 Cour du Chapître :	1 186,40 €	

Total :	2 787,80 €	
○ Recettes :		
▪ Remboursement assurance :	1 615,70 €	57,95 %
▪ Communauté de Communes :	586,05 €	21,025 %
▪ Commune de Neuwiller-lès-Saverne :	586,05 €	21,025 %
	-----	-----
Total :	2 787,80 €	100,00 %

Certifié exécutoire

**Pour extrait conforme,
Le Président**